

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18423 - 72ÈME ANNÉE

Deux défilés prévus aujourd'hui

## Tous aux manifestations contre la loi El Khomri



La Réunion connaît aujourd'hui une nouvelle mobilisation contre la loi El Khomri. Deux défilés sont prévus, rendez-vous à partir de 9h30 au Petit Marché à Saint-Denis et aux Jardins de la Plage à Saint-Pierre.

**D**eux semaines après le défilé du 1er mai, les syndicats appellent de nouveau à la mobilisation contre le projet de loi El Khomri. Soutien de la première heure, le Parti communiste réunionnais sera présent pour contribuer au succès de cette journée d'action. Le mouvement s'est encore élargi hier, avec l'appel d'Europe Ecologie les Verts à se joindre aux cortèges.

La semaine dernière, le gouvernement a utilisé l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans vote le texte en première lecture. Les seules interventions des députés se sont donc limitées à la discussion générale. À la veille de l'examen du texte, le rapporteur Christophe Sirugue avait indiqué qu'il manquait une quarantaine de voix pour constituer une majorité autour de ce texte. Le gouvernement a donc choisi de transformer ce vote en une question de confiance. Jeudi, la motion de censure déposée par l'opposition n'a pas obtenu de majorité malgré le soutien des députés communistes. Il est à noter qu'un seul député de La Réunion a voté cette motion de censure, il s'agit de Thierry Robert.

### Procédure expéditive

Elle a malgré tout eu une conséquence importante chez les parlementaires de notre île. Patrick Lebreton a en effet pris la décision de quitter le groupe socialiste. En choisissant de renoncer aux moyens du plus important groupe de l'Assemblée nationale, le député socialiste et président du Progrès a dénoncé une méthode qui ne va pas dans le sens de la démocratie, a-t-il dit en substance. Et d'appuyer ses propos sur les déclarations tenues par François Hollande voici 10 ans quand le gouvernement de Villepin avait utilisé l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi créant le Contrat première embauche (CPE). L'actuel président de la République avait à l'époque dénoncé un déni de démocratie.

Entre l'annonce du recours à l'article 49-3 et le vote de confiance, l'Assemblée nationale avait vécu un épisode inédit : le dépôt d'une motion de censure par des membres de la majorité parlementaire. Ce projet avait réuni 56 signatures sur les 58

nécessaires à son inscription à l'ordre du jour des débats. Cette initiative n'aurait rien changé au texte, car même si elle avait été mise aux voix, elle n'aurait pas été adoptée, a d'ailleurs rappelé vendredi Martine Aubry dans une lettre aux militants socialistes de la Fédération du Nord. Mais elle a révélé de profondes divisions au sein des soutiens à la politique de François Hollande. Désormais, c'est aux sénateurs d'être saisi du texte qu'ils ne manqueront pas de modifier, avant un retour à l'Assemblée nationale où se posera de nouveau la question du recours à l'article 49-3 si le gouvernement n'est pas sûr d'avoir une majorité sur le projet de loi qu'il a présenté.

### Précédent du CPE

Si l'utilisation des institutions peut permettre au gouvernement de faire passer son texte en dépit des fortes oppositions, la partie est loin d'être perdue. Les syndicats ont encore en mémoire le projet de loi créant le CPE. Ce texte avait été adopté par l'Assemblée nationale, mais il n'a jamais été appliqué. Le gouvernement avait en effet cédé face à la mobilisation.

10 ans après le CPE, la situation sociale est plus grave. Les raisons de se révolter sont donc plus fortes. Le chômage a augmenté et la France ne cesse de s'enfoncer dans une crise qui s'est emballée en 2008, point de départ de la faillite des subprimes et d'un ralentissement de l'économie mondiale.

Dans notre île, cette situation sociale est bien plus dramatique qu'en France. Le taux de chômage s'approche de 30 %, près de la moitié des Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté.

### Soutien du PCR

C'est sur cette réalité que s'appuie le communiqué diffusé le 13 mai dernier par le Parti communiste réunionnais.

**« Le projet de loi El Khomri réduit à néant la garantie des conventions collectives, car il permet la conclusion d'accords d'entreprise qui primeront sur les conventions collectives et le Code du travail**

**« dans des domaines aussi essentiels que le temps de travail ou la rémunération. La seule solution pour sauver les acquis de 70 ans de bataille pour l'égalité sociale, c'est le retrait pur et simple de ce texte. »**

Et le PCR de conclure :

**« Fidèle à son engagement dès le départ aux côtés des syndicats, le Parti communiste réunionnais appelle à amplifier l'appel à la mobilisation lancé par les représentants des jeunes et des travailleurs le 17 mai prochain. Face à la méthode décidée par le gouvernement qui choisit de passer au-dessus de la représentation parlementaire élue, la mobilisation est le seul moyen de préserver les intérêts du monde du travail avec sa jeunesse. »**

**M.M.**

## Édito

# Geoffroy Didier et Marine Le Pen : même combat contre les Réunionnais

**D**ans une interview publiée samedi dans « le Figaro », Geoffroy Didier, candidat à la primaire des Républicains tient le discours suivant :

« Chez nous, les sons de cloches des églises sont la musique française, la mélodie de nos villages et un élément fondateur de notre patrimoine national et architectural (...) Chaque nouveau lieu de culte doit s'adapter à notre paysage, à notre histoire et nos racines dont l'héritage est chrétien. Les mosquées doivent être made in France (...) si nous n'agissons pas aujourd'hui, la prochaine étape sera l'appel à la prière, comme c'est déjà le cas outre-mer où, sur l'île de la Réunion, un minaret de 32 mètres diffuse l'appel à ses croyants trois fois par jour dans l'espace public »

Ces propos ne sont pas sans rappeler ceux tenus par Marine Le Pen sur la plateau de Réunion Première, alors qu'elle faisait campagne pour un parti d'extrême droite candidat à l'élection présidentielle de 2012. La présidente du FN avait dit en substance que l'appel à la prière la dérangeait, estimant qu'une telle pratique n'a pas sa place dans sa vision de la société.

Cette conjonction est inquiétante, car Geoffroy Didier est un candidat à une primaire organisée par un parti républicain, ce qui signifie qu'il ambitionne de devenir président de la République. Les idées de l'extrême droite s'étendent donc dangereusement dans une partie de la classe politique française. En témoigne un amendement déposé la semaine dernière par Jean-Louis Masson, dans le cadre du débat sur le projet de loi relatif aux contrôles abusifs. Ce sénateur Les Ré-

publicains demande que les contrôles d'identité ciblent les personnes de religion musulmane au motif suivant :

« Dans la mesure où la totalité des attentats terroristes récents sont le fait de musulmans, il est normal que dans un but de dissuasion des attentats on contrôle plutôt les personnes de cette religion que les personnes d'autres religions. De même, si on recherche des trafiquants de drogue, il est plus pertinent de contrôler des personnes qui se promènent en survêtement avec une capuche plutôt que des personnes en costume-cravate ou que les grands-mères en fauteuil roulant. C'est un problème de bon sens mais le bon sens n'est pas la principale qualité de certains milieux bien-pensants »

La Réunion a su construire une société où des représentants de grandes civilisations ont pu s'intégrer et vivre ensemble loin des conflits qui ensanglantent le monde. De plus, tous les ancêtres des Réunionnais sont des immigrés. Cette réussite exemplaire du peuple réunionnais est un démenti aux idéologies sectaires. Elle montre qu'il est possible d'aller à contre-courant du repli sur soi.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



## Invité de la semaine dimanche soir sur Réunion 1ère Télé

**Paul Vergès : quel sera le contenu de la loi pour l'égalité réelle ?**

Ce dimanche 15 mai dans le journal télévisé de 19 heures, Paul Vergès était «l'invité de la semaine» sur Réunion 1ère Télé, où Sigrid Chane Kaye Bone l'a interrogé sur plusieurs sujets d'actualité pendant une dizaine de minutes. À cette occasion, le sénateur communiste a notamment évoqué une nouvelle fois les problèmes très importants posés par le contenu de la loi pour l'égalité réelle, dont le vote au parlement à Paris devrait avoir lieu dans les mois à venir.



Paul Vergès interrogé par Sigrid Chane Kaye Bone.

Ces problèmes sont d'autant plus importants que cette loi et son application, selon les annonces de l'État, devraient marquer la vie quotidienne des Réunionnaises et des Réunionnais durant les 25 ans à venir. C'est pourquoi Paul Vergès a déploré «la discrétion» ainsi que «le manque de responsabilité» d'une bonne partie de la classe politique à ce sujet, «alors que depuis 70 ans les inégalités s'approfondissent dans le pays» et que «la majorité de la population exprime son refus de l'inégalité». L'entretien a commencé par des échanges sur le problème des violences dont sont victimes les femmes à La Réunion. À ce propos, Paul Vergès a rappelé que ces drames — souvent tragiques — ont commencé dès la colonisation du pays avec deux siècles d'esclavage et que nous devons plus que jamais lutter pour «faire respecter les

droits et la dignité des femmes».

### “Paul Vergès l'immortel”

Autre sujet abordé par la journaliste de Réunion 1ère Télé : la parution du livre de Gilles Bojan sur la vie et l'œuvre de Paul Vergès sous le titre : “Paul Vergès l'immortel”, dont les premières dédicaces ont eu un grand succès ce samedi à la librairie Autrement de Saint-Denis. Sur ce point, le co-fondateur du Parti Communiste Réunionnais a exprimé sa «modestie» en soulignant les compétences de l'auteur du livre et l'importance du «respect des principes fondamentaux tout au long de la vie, malgré les répressions, les calomnies» et autres injustices...

La seconde partie de l'entretien a été consacrée à des commentaires sur certains événements survenus durant la semaine passée et rappelés par Réunion 1ère Télé. Parmi ces événements, a été évoquée la gravité de l'usage par le gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution pour faire voter de force par les députés la loi injuste sur le travail.

### «Je voterai contre à cent pour cent»

Pour Paul Vergès, «cette méthode n'est pas bonne», «c'est la négation de la démocratie» et cela est d'autant plus grave que «ce projet de loi est rejeté par la population». Et il a déclaré que lorsque ce texte sera examiné par les sénateurs, «je voterai contre à cent pour cent». Dans les sujets d'actualité de la semaine, ont aussi été évoqués les accidents routiers et à ce sujet Paul Vergès a mis l'accent sur la gravité de la politique du tout-automobile dont sont victimes les Réunionnais en termes de déplacements. Avec la suppression du chemin de fer dans les années 50 et celle du projet de tram-train en 2010, «nous allons vers de plus en plus d'encombres» et cela montre à quel point certains politiciens sont irresponsables.

**Correspondant**

## Séance de dédicaces à la librairie Autrement

# Paul Vergès et Gilles Bojan à la rencontre du public

**Ce samedi 14 mai, la librairie Autrement à Saint-Denis connaissait une affluence inhabituelle en raison de la séance de dédicaces de Paul Vergès et Yves Bojan organisée à l'occasion de la sortie du livre « Paul Vergès l'immortel ».**

Ce samedi, la librairie Autrement accueillait une séance de dédicaces singulière, autour du livre « Paul Vergès l'immortel » écrit par Yves Bojan. Outre l'auteur, Paul Vergès a également participé à cette rencontre avec les lecteurs. Elle a commencé à 15 heures et qui s'est prolongée tout l'après-midi.

Venue de toute l'île, de nombreuses personnes se sont pressées dans la librairie dionysienne, qui a compté une affluence inhabituelle. Venues de toute l'île, elles ont pu échanger avec Yves Bojan et Paul Vergès. C'était l'occasion pour beaucoup d'échanger quelques mots avec le sénateur. Parmi la foule, des militants, des sympathisants ainsi que des amis qui se déplaçaient pour rapporter un exemplaire dédicacé à un parent qui n'a pas pu se déplacer.

### Venus de toute l'île

Ces échanges étaient riches en émotion. C'était le moment d'évoquer des souvenirs partagés. Nombreux étaient les lecteurs à faire dédicacer plusieurs ouvrages. D'autres avaient amené « D'une île au monde », livre d'entretiens de Paul Vergès avec Brigitte Croisier.

Le succès de cette séance de dédicaces a permis de souligner la grande popularité du fondateur du Parti communiste réunionnais.



Un moment d'échanges avec des militants.



Le public était nombreux samedi.

# Oté

## Ban Ki moon dann l'oséan indien In pti galé i pé anpèsh in kap tonbé !

*Mi pans, lo moun i lir zournal Témoignages, i koné, somenn dèrnyèr mésyé Ban ki Moun la fé in voiyaz dann nout réjyon l'oséan indien. An parmi bann péi li la vizit azot, li la vni L'il Moris, li la vni galman Madégaskar épi d'ot ankor pars son voyaz lété pa ankor fini l'èr moin la fé mon modékri.*

*Kisa i lé mésyé Ban Ki moon ? Mésyé-la I tonm sogrètèr zénéral lo l'organizasyon bann nasyon z'ini (ONU). Sa in l'asosyasyon ofisyèl. Son syèz lé la-ba dann New-York é nana san katro-vin trèz péi nana in délégasyon la-ba. Donk sé in moun inportan é li lé okipé pou sèy règ bannkantité problem la list sré tro long pou fé - konm demoun mon kartyé Boi d'nèf té I di : sa in om dé valèr !*

*Donk l la vni pou fé in vizit ofisyèl dann l'il Moris. Li la pass dann télé épi li la félisit nout voizine pou son rol pou vanj kont lo réshofman klimatik. Par l'fete, zot i kone Moris lé an parmi bann promyé péi la sign lo z'akor d'Paris. Bravo nout voizine ! Mi apèrsoi z'ot zyé lé rouvèr é pa konm in pé isi La Rényon é mèm dan La Frans.*

*In romark solman : mésyé Ban Ki moon la pa vni La Rényon. Mi pans gouvèrnman La Frans, konm d'abitid, i mazine nou sé in zéro la gosh in shif késtyonn rolasion rant nasyon mé si li l'avé invit lo sogrètèr zénéral bann nasyon z'ini isi la Rényon, pétète li n'ora fé in tour . Pars konm lo kozman i di : « in pti galé sé arien o pré d'in kap, mé li pé anpèsh in kap tonbé ! » Mé pétète lo gouvèrnman i s'anfoutsa osinonsa li oi pa pli loin ké son bout né .*

**Justin**

Nb. A moins ké gouvèrnman l'avé pèr fé romark ali an o lyé son politik kolonyal.

**« Marsh dsi out pyé avan oz mont bisiklète » - In kozman po la rout**

La plipar d'tan sé konmsa k'i fé. Pars lé shoz i fé dan l'ord. In légzanp : lé pli profétab an avoir lo dan avan manz gro manjé. Si ou la poin la zoutiy k'i fo sar malizé gingn fé in travay. Mé dann kèl k i di kozman-la ? Pou moin na in provèrb déor i kol bien avèk nout provèrb kréol rényoné-la sé : « Shak shoz an son tan ! ». Na dé foi mi domann amoin si kozman-la sé in bon kozman pars kan mi rogard kréol fèr dizon la kuizine, in pé i komans par aprop la kuizine avann fé kui manzé é aprés a i aprop ankor in kou la kuizine. Na poin z'opérasyon an doub la-dan ?... Fé lé shoz dan l'ord lé pli profétab, mé la pa toultan konmsa k'i fé.